



Si l'homme et la femme sont méritants...

« Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek en chemin, lorsque vous êtes sortis d'Égypte. »

(Dévarim 25, 17)

Pourquoi la Torah nous a-t-elle ordonné de garder en mémoire les méfaits d'Amalek et de l'anéantir ? Quelle est la raison d'une telle colère ? En outre, la Torah évoque à maintes reprises, concernant cette mitsva, la notion de souvenir – depuis « souviens-toi de ce que t'a fait Amalek » jusqu'à l'insistance du « n'oublie pas », qui vient ensuite, ce que l'on ne retrouve pas pour les autres mitsvot.

Pour comprendre ce point, nous allons évoquer le thème de la paix conjugale. Nous entendons malheureusement régulièrement les échos de couples qui s'entre-déchirent, dont la dispute est le lot quotidien. C'est devenu hélas si courant que cela nous semble normal et naturel que certains couples soient compatibles, et d'autres, non.

Pourtant, si l'on approfondit la réflexion sur ce problème, on s'apercevra que la mésentente et la haine gratuite qu'il peut y avoir au sein d'un foyer sont étonnantes et même injustifiées. En effet, au début, quand les conjoints se sont connus, un amour intense régnait entre eux et au moment du mariage, le fiancé avait de sa Kalla l'image d'une jeune fille parfaite réunissant toutes les qualités – une vision qui était tout à fait réciproque. Comment se fait-il, dans ce cas, qu'il y ait eu un tel renversement de situation, que l'amour ait laissé la place à la haine, et que leurs cœurs soient tellement désunis qu'au lieu de chercher le bien de son conjoint, chacun ne cherche qu'à lui nuire ?

Pour répondre à cette question, nous allons analyser la sentence de nos Sages (Yevamot 62b) : « Celui qui aime sa femme comme lui-même et l'honore plus que lui-même, à lui s'applique le verset : "Alors tu appelleras et le Seigneur répondra, tu supplieras et il dira : 'Me voici'." » (Yéchaya 58, 9)

Or, certains, se trompant dans la compréhension du concept d'« aimer comme sa propre personne », croient naïvement que leur épouse doit se comporter comme eux, et que s'ils ne prennent pas soin de leur physique et de leur apparence et s'habillent avec négligence, leur moitié peut se contenter de vêtements simples et bon marché, et n'a nul besoin de se faire belle pour eux. Dans ce cas, ils se montrent mesquins concernant les dépenses de leur femme.

C'est là une grosse erreur et une mauvaise compréhension des paroles de la Guémara. Car aimer sa femme comme sa propre personne, c'est exactement le contraire : le mari doit ressentir les sentiments de son épouse et en tenir compte, sachant que la femme

aime par nature prendre soin d'elle-même et s'arranger pour son mari. Elle aime par ailleurs que règnent chez elle un ordre et une propreté impeccables. Son mari doit donc la comprendre et se soucier de combler ses besoins, notamment en lui achetant des vêtements beaux et honorables selon ses capacités. Plus, c'est au mari qu'il appartient de se comporter comme sa femme et de s'habiller convenablement pour faire plaisir à son épouse et lui donner l'image d'un homme honorable et important. C'est ainsi que leur entente conjugale s'améliorera.

À toutes les époques, nombre de grands Maîtres étaient vêtus avec un soin extrême et avaient une maison belle et agréable. C'était notamment le cas du grand rabbin de Turquie, Rabbi 'Haim Palaggi zatsal, au point qu'un grand Maître ashkénaze, en visite chez lui, lui fit part de son étonnement. Ne dit-on pas que ce monde est comparable à une simple antichambre ? Pourquoi investir tellement dans l'éphémère ? Seyait-il à un érudit d'une telle envergure de décorer sa demeure avec tant de faste ? Imperturbable, Rabbi 'Haim Palaggi lui fit la réponse suivante : « Nos Sages affirment que si mari et femme sont méritants, la Présence divine réside au sein de leur foyer. Or, si ma demeure accueille la Présence divine, il est normal que je l'orne et l'embellisse comme le palais d'un roi ! »

Cette anecdote souligne aussi l'importance de porter des vêtements propres et corrects, et non pas d'avoir une allure négligée. En voyant ses bonnes manières et son comportement décent et honorable, l'épouse d'un tel homme sera certainement satisfaite et le respectera, si bien qu'une bonne entente et son corollaire, à savoir la Présence divine, couronneront leur union.

Pour en revenir au sujet abordé au début de notre développement, c'est la raison pour laquelle la Torah porte un jugement si sévère sur les méfaits d'Amalek, et nous demande de rayer sa descendance de la surface de la planète, tout en nous ordonnant de ne pas oublier ses agissements ignobles. Car Amalek est le trouble-fête qui vint perturber l'amour des « jeunes mariés » qu'étaient alors Hachem et le peuple juif. Il est venu refroidir l'affection et l'amour que ressentaient les enfants d'Israël pour le Créateur, comme s'il avait placé un écran séparant le fiancé – Hachem – de sa fiancée – Israël. Cet amour qui se renouvelait sans cesse s'est refroidi suite à la guerre menée par Amalek – dommage qui continue à se faire sentir dans toutes les générations suivantes, jusqu'à la venue du Machia'h. Ce n'est qu'à ce moment-là que l'amour entre D. et Son peuple retrouvera son niveau initial – celui des « noces » au mont Sinaï.



	All.	Fin	R. Tam
Paris	19h50	20h54	21h44
Lyon	19h38	20h40	21h26
Marseille	19h35	20h34	21h18

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haim
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloula

Le 14 Elloul, Rabbi Mordékhai Berdugo
Le 15 Elloul, Rabbi Amram ben Diwan
Le 16 Elloul, Rabbi Moché Pardo
Le 17 Elloul, Rabbi Chlomo 'Haïm
Le 18 Elloul, Rabbi Abdallah Somekh
Le 19 Elloul, Rabbi Bekhor Aharon Al Nakawa
Le 20 Elloul, Rabbi Eliahou Lopian

GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Des vacances très spéciales

Dans la maison des parents du Rav Pinto à Mogador, au Maroc, on ne connaissait pas la notion de vacances. Parfois, des touristes venaient passer leurs vacances dans la jolie localité, mais son père, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal, ne mentionna jamais une telle éventualité. Ce n'est que trente ans plus tard, lorsque les enfants grandirent, qu'ils connurent cette option.

Une année, les activités de notre Maître en faveur du public avaient été particulièrement éreintantes, et la fatigue pouvait se lire sur ses traits. Ses connaissances et proches lui conseillèrent alors de se prendre de petites vacances pour se reposer un peu, et c'est ainsi qu'on lui organisa un séjour de repos à Montréal, en compagnie de sa famille.

Mais le Créateur en avait décidé autrement et, au Canada également, un grand travail l'attendait. En effet, dès que les communautés locales eurent vent de son arrivée, elles l'invitèrent à prendre la parole dans le but de renforcer les Juifs de la communauté. Ainsi, ces « vacances » de trois semaines se transformèrent vite en une période intense de réception du public et une grande tournée de cours et conférences à travers tout le pays.

Mais D.ieu « garde les pas de Ses fidèles », et à travers ces visites dans les différentes communautés de Montréal, dont bénéficièrent les Juifs canadiens, Rabbi David 'Hanania Pinto chelita se sentit lui-même considérablement renforcé.

Le renouvellement de ses forces découla du fait qu'il avait eu le mérite de constater de ses propres yeux son influence sur les membres de la communauté : beaucoup de Juifs s'engagèrent à observer le Chabbat et à porter des tsitsit ; des femmes prirent sur elle d'observer la pureté familiale... il y eut un grand vent de téchouva.

Il convient de préciser qu'un grand nombre de Juifs montréalais sont originaires du Maroc, et ont donc eu le mérite de connaître, dans le passé, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal, grand-père de notre Maître. À cette occasion, de nombreux récits et anecdotes sur le Tsadik furent diffusés, ce qui provoqua un grand renforcement de la émouna.

Après que notre Maître eut regagné sa demeure et ses occupations coutumières en faveur de la communauté, il confia à ses proches qu'il n'avait jamais connu un tel repos, fait d'élévation spirituelle – le meilleur repos pour l'homme. Ressentir que son esprit s'élève et se rapproche du Maître du monde, c'est le plus grand plaisir que l'on puisse concevoir, et le meilleur repos pour le corps comme pour l'âme.



Paroles de Tsaddikim

Comment choisit-on un bon enseignant ?

« Il n'écoute pas la voix de son père ni celle de sa mère (...) »

(Dévarim 21, 18)

D'après le Gaon Rabbi Elyahou Abba Chaoul chelita, son père, le célèbre Rav Ben Tzion, de mémoire bénie, disait souvent, à propos d'éducation des enfants, qu'il faut parfois agir avec douceur, et parfois avec dureté. Il ajoutait que ce principe de « la gauche qui repousse tandis que la droite rapproche » ne peut fonctionner que si les parents ou enseignants se souviennent qu'en plus d'être leurs enfants ou élèves, ces jeunes sont les descendants d'Avraham, Its'hak et Yaakov. À ce titre, ils ont droit à un traitement de faveur ! C'est la raison pour laquelle il faut s'efforcer de trouver en chaque enfant sa tendance positive innée, la développer en profondeur, lui donner un rôle agréable et l'encourager – c'est-à-dire croire en lui et développer ses capacités, que ce soit avec douceur ou avec dureté.

Le fait de croire en l'enfant aura un impact encore plus important si le parent et l'enseignant garde le plus possible à l'esprit qu'il n'a pas face à lui un enfant quelconque, mais le fils unique d'Avraham, Its'hak et Yaakov. À compter du moment où il le verra ainsi, son regard et son approche seront différents, et ce qu'il aurait fait machinalement avec cet enfant, il le fera avec un sentiment saint et une réussite accrue.

« Combien de fois suis-je sollicité par des directeurs d'institutions – écoles pour garçons, Yéchivot, etc. – fondées par mon père et Maître, et je m'efforce de les conseiller et de les orienter concernant le choix d'un enseignant. L'essentiel est-il qu'il soit doué, et donne des cours particulièrement clairs et intéressants ? Je leur réponds en citant cet enseignement fondamental de mon père, de mémoire bénie : "Dans le Chéma, il est écrit : 'et ces choses que Je vous ordonne en ce

jour seront sur votre cœur, et vous les répéterez à vos fils et en parlerez, en étant installé dans votre maison, et en allant en chemin, en vous couchant et en vous levant (...)' . A priori, quel est le rapport entre 'vous les répéterez à vos fils', d'où l'on déduit la mitsva d'apprendre la Torah à ses élèves, et le contexte soulignant l'obligation d'étudier soi-même la Torah à tout moment et en tout

lieu ?" Cela nous donne une indication fondamentale dans le choix d'un enseignant destiné à transmettre la Torah : l'accent ne doit pas être mis sur les capacités oratoires ou sur celle de concevoir des explications inédites, mais sur la manière dont lui-même s'acquitte de la mitsva de 'ces choses que Je vous ordonne en ce jour seront sur votre cœur, et vous (...) en parlerez, en étant installé dans votre maison, et en allant en chemin, en vous couchant et en vous levant.' Le principal est l'exemple personnel que doit incarner l'enseignant. »

DE LA HAFTARA

« Réjouis-toi, femme stérile qui n'as point enfanté ! (...) » (Yéchaya, chap. 54)

C'est l'une des sept haftarot lues lors des Chabbatot dits « de consolation », suivant le 9 Av.

CHEMIRAT HALACHONE

Perdre son emploi

Si en s'abstenant de dévoiler les secrets d'une tierce personne, un homme est susceptible de subir un gros dommage comme la perte de son emploi, même si cela risque très certainement de porter atteinte à la subsistance de sa famille, ces révélations n'en restent pas moins interdites, de même que tous les autres interdits pour lesquels on doit être prêt à tout donner pourvu qu'on ne les transgresse pas.



PERLES SUR LA PARACHA

La mission du Juif : le combat, et non la victoire

« Lorsque tu iras en guerre (...) » (Dévarim 21, 10)

Un Juif affirma une fois à l'auteur du Tiféret Chlomo, de mémoire bénie, qu'il se sentait à bout de forces dans la lutte contre son mauvais penchant. En effet, arguait-il, la veille, il l'avait combattu courageusement, et Hachem l'avait aidé à le vaincre, tandis que ce jour-là, il était tombé dans ses filets.

Le Tsadik rétorqua qu'il n'est pas écrit : « Lorsque tu iras vaincre », mais « lorsque tu iras en guerre ». Car ce n'est pas la victoire que D.ieu attend de nous, mais la lutte, même s'il nous faudra la mener toute notre vie.

Une leçon que nous devrions nous répéter fréquemment...

Le pouvoir des tsitsit

« Tu te feras des cordons en franges aux quatre coins du vêtement dont tu te couvres. » (Dévarim 22, 12)

L'auteur du Séfer Hazék'hira cite plusieurs points extraordinaires concernant la mitsva de tsitsit :

- Ce mot est, en hébreu, l'acronyme des mots « Tsadik yafrid tsitsiotav tamid » (le Tsadik séparera toujours ses tsitsit), geste qui renvoie à des secrets ésotériques.
- La mitsva des tsitsit nécessite un empressement important, car celui qui ne l'accomplit pas est gravement puni.
- Lorsque l'on prononce les mots de la bénédiction consacrée « s'envelopper des tsitsit », il faut penser aux lettres lamed et beth qui représentent ensemble le chiffre 32, en parallèle aux 32 fils. C'est une ségoula contre les maux de dents (elles aussi au nombre de 32).
- Il faut prendre garde à ne pas couper les tsitsit au couteau, mais avec les dents, toujours du fait de ce parallèle entre les dents et les fils des tsitsit.
- D'après le Ari zal, celui qui passe ses tsitsit sur les yeux au moment de la récitation du Chéma a la garantie de ne jamais devenir aveugle, et celui qui les regarde toujours a le mérite de recevoir la face de la Présence divine, de progresser dans sa perception de celle-ci et d'acquérir la crainte du Ciel.
- Le talit aide également à lutter contre la colère, quand on regarde le kanaf, c'est-à-dire le coin, de même valeur numérique que kaas (la colère). C'est pourquoi on habitue l'enfant dès trois ans aux tsitsit, car un esprit de sainteté réside ainsi sur lui.

Hachem chemine devant nous

« Qu'Il ne voie pas de chose inconvenante chez toi, sans quoi Il se retirerait derrière toi (...) » (Dévarim 23, 25)

Lorsque quelqu'un se présente au restaurant ou à l'hôtel, le serveur ou maître d'hôtel le précède pour le mener jusqu'à sa table.

Par contre, lorsque le criminel est emmené en prison, le gardien marche derrière lui pour s'assurer qu'il ne s'échappe pas.

Dans ce cas, souligne Rabbi Chaoul Nathanson, lorsque le peuple juif suit la voie d'Hachem, Hachem les précède.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



L'obligation d'étudier toutes les parties de la Torah

« Si un homme a un fils libertin et rebelle, qui n'écoute pas la voix de son père ni la voix de sa mère (...) » (Dévarim 21, 18)

Nos Sages, dans la Guémara (Sanhédrin 71a), précisent que ce cas du fils rebelle n'a jamais existé et n'existera en fait jamais. Et d'ajouter qu'il convient toutefois de l'analyser, étude qui sera récompensée.

Ce passage ne peut manquer d'être étonné : la Torah est vaste comme la mer, et même si l'homme vivait mille ans, cela ne lui suffirait pour l'étudier intégralement. Pourquoi, si la matière ne manque pas – tant s'en faut –, avoir « ajouté » ce passage, destiné à être commenté pour mériter une récompense ?

Rappelons pour répondre que, comme nous le savons, l'étude de la Torah a deux objectifs : accomplir, c'est-à-dire étudier ses mitsvot et ses décrets pour savoir ce que nous devons faire ; le second c'est que cette étude représente en soi une mitsva. Et même si, en théorie, l'homme connaissait toute la Torah et n'avait aucune nouvelle explication à découvrir, il devrait l'étudier.

De même, la Torah comporte certes des parties que l'homme ne peut accomplir, mais même s'il n'est pas un juge rabbinique devant se spécialiser dans les lois du mariage et du divorce, ni un Cohen concerné par des lois spécifiques, il n'en demeure pas moins qu'il lui incombe d'étudier toutes les parties de la Torah. Car l'homme est constitué de 248 membres, en parallèle aux 248 mitsvot positives, et s'il lui manque un doigt ou tout autre organe qui n'est pas vital, cela ne l'empêche pas de vivre, mais il a un défaut, un handicap, une « tare » spirituelle, et son corps est en quelque sorte incomplet.

Telle est la leçon que nous apprend la section concernant le fils rebelle, qui n'a pas été écrite en vue d'être accomplie, mais pour l'étude en soi. On en déduit que l'homme doit étudier toutes les parties de la Torah, qu'elles le concernent ou non, étude couronnée d'une récompense.



LA FEMME VERTUEUSE

Grandes lignes de la personnalité d'une femme vertueuse de
notre peuple, à la mémoire de

la Rabbanite Mazal Madeleine Pinto, de mémoire bénie

« Ses fils se lèvent pour la proclamer heureuse »

Dans les paroles de hesped prononcées par notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita à la mémoire de sa mère, la Rabbanite Mazal, qu'elle repose en paix, le leitmotiv est son dévouement total pour l'étude de la Torah et l'éducation de ses enfants dans la voie de la Torah.

« Le cœur de son mari était confiant en elle, et sa bougie n'était pas éteinte de la nuit, a souligné notre Maître. Elle a pris sur elle, de A à Z, le joug de gérer son foyer, la subsistance, l'éducation et le soin des enfants, et notre père, que son mérite nous protège, était totalement libre pour le service divin, sans le moindre dérangement d'ordre matériel le contraignant à avoir un contact avec la vie de ce monde. »

Citant la Torah, notre Maître ajoute : « "Or, J'enverrai devant toi un mandataire, chargé de veiller sur ta marche et de te conduire au lieu que je t'ai destiné." L'explication de ce verset est que tout homme craint qu'à son arrivée dans le Monde d'en Haut viennent toutes sortes d'accusateurs cherchant à lui voler ses mérites et l'empêchant d'atteindre le dais qu'il s'est préparé par ses bonnes actions ici-bas. Pour le rassurer, Hachem s'engage à lui envoyer un ange [ce qui est aussi le sens du mot malakh] pour le protéger en chemin de tous les accusateurs, ange qui se chargera de conduire l'homme au lieu qu'Hachem lui destine – c'est-à-dire l'endroit qu'il s'est préparé par ses bonnes actions.

« Cet ange a très certainement également accompagné notre mère, cette Tsadéket, notre chère mère qui s'est tellement souciée de nous, nous a élevés et a pris soin de nous, nous a inculqué les vertus et le savoir-vivre, notre chère mère qui s'est sacrifiée pour notre éducation à la Torah et aux mitsvot, en se séparant de nous pour nous envoyer étudier au loin, à l'étranger, alors que nous étions encore tout jeunes... et ce n'était pas par manque de nourriture à la maison, ou à cause d'un quelconque manque matériel – car nous étions bien à la maison et ne manquions de rien –, mais seulement par amour

pour la Torah, afin que nous ayons le mérite de grandir en Torah et en crainte du Ciel. »

Combien la sentence du plus sage des hommes sied donc à la Rabbanite, qu'elle repose en paix : « Ses fils se lèvent pour la proclamer heureuse », comme elle l'a effectivement mérité, et « elle a eu beaucoup de mérites : celui de voir des générations de descendants suivant la voie de la Torah et des mitsvot, fondant des institutions de Torah et de 'hessed aux quatre coins du globe, des descendants qui ont acquis un bon renom, ce que l'on appelle la couronne de la renommée. »

Son mari l'encense

Le Gaon Rabbi Moché Steinmann chelita a raconté qu'à partir de l'arrivée de ses parents en Israël, sa mère, la Rabbanite Tamar, qu'elle repose en paix, refusa de continuer à enseigner comme elle l'avait fait en diaspora, et ce, en dépit de demandes insistantes. Et quelle était la raison de son refus ? Elle avait apparemment décidé qu'ici, en Israël, son rôle était d'épauler son mari !

« L'ai-je une seule fois empêché d'étudier ? De donner ses cours ? Jamais ! » avoua-t-elle à l'occasion, un aveu rare dans sa bouche.

Et de fait, tous ses proches savaient que les sessions d'étude ainsi que les cours du Roch Yéchiva, le Rav Aharon Yehouda Leib Steinmann zatsal, ne seraient jamais dérangés par son épouse. En outre, il n'eut même jamais besoin d'aller faire une quelconque course ou démarche administrative – elle se chargeait de tout, pourvu que l'étude du Rav n'en pâtisse pas.

Un après-midi, elle fit une chute et se cassa le pied. Et malgré les douleurs intenses que lui causait sa fracture, elle resta allongée sur le sol de la maison sans mot dire. Pourquoi ? Parce que le cours de 'houmach donné par son mari allait commencer, et que si elle attirait l'attention des personnes présentes sur son état grave, le cours risquait d'être dérangé. Ce n'est qu'une fois le cours terminé qu'elle se permit d'appeler à l'aide pour recevoir les soins nécessaires.

Et même lorsque sa santé s'était considérablement dégradée, c'est au prix d'un dévouement hors norme qu'elle laissa son mari voyager à l'étranger en vue de renforcer le Judaïsme, ainsi que le monde de la Torah et des Yéchivot en diaspora.